

Entretien avec Jean-Louis Bancel, président du Crédit Coopératif

Qui est le nouveau président du groupe Crédit Coopératif ? Quel est le projet à venir de la banque historique des Scop ? Participer a rencontré Jean-Louis Bancel, qui succède au président sortant Jean-Claude Detilleux depuis mai 2009.

■ Comment évolue l'activité du Crédit Coopératif ?

J-L B. : Le Crédit Coopératif connaît une forte croissance, dans la continuité des sept années précédentes où nous avons fait 12% de croissance par an. Cette progression démontre qu'une banque utile a sa place dans notre pays, et c'est pour cela que notre projet d'entreprise à horizon 2015 fixe comme objectif un doublement de notre taille, soit 10% de croissance par an. Aujourd'hui le Groupe Crédit Coopératif, incluant ses filiales gérées, BTP Banque, Ecofi Investissements, filiale de gestion d'actifs financiers, Bati Lease, filiale de crédit bail immobilier, et Esfin-Ides pour la gestion de capital-risque, représente plus de 1 900 salariés. Il y a sept ans, c'était seulement 1 200 salariés. La croissance a surtout été interne, sauf entre 1995 et 2000, où nous avons procédé à plusieurs acquisitions : GMF Banque qui nous a permis de démarrer l'activité particuliers, Pommier Finindus, BTP Banque et La Banque de l'Entreprise qui ont renforcé notre expérience des PME/PMI, déjà acquise grâce à notre longue histoire avec les Scop. Parce que notre activité est tournée vers l'économie réelle et non vers des activités spéculatives, nous sommes plus sensibles à la crise économique qu'à la crise financière. Avec la même conjoncture que nos confrères, nous avons fait mieux. En dépit du ralentissement d'activité



Jean-Louis Bancel, président du Crédit Coopératif

des PME, nous progressons grâce aux secteurs des organismes d'intérêt général (associations, mutuelles) et des collectivités locales. Le succès croissant du Crédit Coopératif, c'est la démonstration que les clients des banques ne veulent plus de produits complexes auxquels ils ne comprennent rien. Le Crédit Coopératif est resté fidèle à sa ligne, avec une gamme classique, complète, claire et loin des paradis fiscaux.

■ Quel est l'axe stratégique du Crédit Coopératif ?

J-L B. : Ce qui fait la force du Crédit Coopératif, c'est sa culture de pionnier : en accompagnant les premiers le

commerce équitable, en créant il y a 25 ans les produits de partage, et en étant précurseurs sur l'énergie solaire et les éco-activités depuis quelques années déjà, comme nous avons été pionniers sur le crédit-bail dans les années 70. Ce qui nous caractérise aussi c'est la relation partenariale qui sous-tend notre mode d'action et le développement de nos différents marchés. C'est cette relation que nous entretenons depuis toujours avec la Confédération générale des Scop. La collaboration a été rendue efficace grâce à la structuration du réseau tant du Mouvement Scop que de celui du Crédit Coopératif. Elle s'illustre au quotidien.

Rappelons à ce titre la signature de la convention cadre entre la CG Scop et le Crédit Coopératif lors du dernier Congrès du mouvement fin mai 2008 au Futuroscope. Autre action concrète, la mise en place dès début décembre 2008 d'une cellule d'instruction entre la CG Scop et le Crédit Coopératif pour accompagner les Scop en situation difficile. Cultiver notre différence, c'est notre raison d'être. Le jour où l'on perd notre raison d'être, on risque de disparaître.

■ Quel marché représentent les Scop pour le Crédit Coopératif ?

J-L B. : La présence du Crédit Coopératif auprès du mouvement Scop s'est traduite en 2008 par une progression de



près de 50% de prêts versés à moyen et long terme. Hier comme aujourd'hui, les Scop ont toute leur place dans notre projet d'entreprise car elles représentent une idée de l'économie qu'il faut promouvoir et développer.

■ Comment les Scop peuvent-elles changer d'échelle ?

J-L B. : La première chose, c'est de faire évoluer nos mentalités. Il faut montrer qu'on peut être grand et rester profondément coopératif. L'exemple de Chèque Déjeuner est de ce point de vue très important. La seconde condition, c'est vouloir être intimement plus coopératif, tout en acceptant la concurrence coopérative, confronter les projets, les pratiques, sur un socle bien sûr de valeurs communes. Être coopératif en 2010, c'est autre chose qu'être coopératif il y a 50 ans. Enfin, il y a les fonds propres. On a beaucoup de mal, nous banquiers, à faire comprendre que les fonds propres, en l'occurrence les titres participatifs dans l'économie sociale, valent plus cher que le prêt bancaire. Pour l'investisseur, la question de la sortie du capital se pose toujours. Faire de la finance patiente, j'y suis prêt, pourtant il n'est pas envisageable de rester à trop long terme dans la Scop. Il y a donc nécessité pour l'entreprise de prévoir cette sortie grâce aux résultats dégagés par son activité.

■ Les avis des Scop sont contrastés selon les régions sur la qualité de service du Crédit Coopératif.

J-L B. : J'entends et la démarche qualité est une de nos priorités, inscrite dans notre plan à moyen terme. Mais je pense que la qualité du lien est aussi fonction de la relation « triangulaire » avec les Unions régionales, de la qualité du travail qu'elles entretiennent avec leurs coopératives mais aussi avec nos propres équipes. L'UR peut jouer un rôle de facilitateur.

■ Quelle est la place du Crédit Coopératif dans le Groupe BPCE (Banques Populaires et Caisses d'Épargne) ?

J-L B. : Formellement, le Groupe Banques Populaires a disparu mais le réseau Banques Populaires existe encore. Depuis le 1^{er} août, nous sommes membres du groupe BPCE (Banques Populaires et Caisses d'Épargne), et nous détenons 1% du capital de BPCE, l'organe central qui a une fonction de contrôle collectif. Le protocole d'accord signé fin 2003 avec la banque fédérale des Banques Populaires et qui garantissait notre autonomie commerciale, juridique, décisionnelle a été intégralement transféré à BPCE. Par la loi, la majorité du capital de BPCE appartient aux Caisses d'Épargne et aux Banques Populaires, les banques coopératives de base. Et la majorité du Conseil de surveillance de BPCE doit être tenue par leurs présidents respectifs. Nous avons la garantie d'un contrôle démocratique à condition qu'il soit exercé. L'ensemble étant aussi plus vaste, l'autonomie reconnue au Crédit Coopératif a davantage de capacité d'expression.

■ Vous avez été nommé président du Conseil de surveillance de BTP Banque.

J-L B. : Oui. Avec une priorité : travailler avec les fédérations professionnelles, dans cette logique partenariale triangulaire qui nous caractérise. On a intensifié les relations avec la FFB et ses composantes ; et avec la Fédération des Travaux publics, de retour après 10 ans. Le Crédit Coopératif détient 100% de BTP Banque.

PROPOS RECUEILLIS PAR PIERRE LIRET

Un parcours coopératif et mutualiste

Le conseil d'administration du Crédit Coopératif a porté Jean-Louis Bancel à la présidence du Groupe le 28 mai 2009. Vice-président délégué depuis janvier 2005, Jean-Louis Bancel succède à Jean-Claude Detilleux en charge de la présidence depuis 1992. Président de l'Association internationale des banques coopératives (AIBC), composante de l'Alliance coopérative internationale, il est aussi membre du collège du Conseil national de la comptabilité.

Né en 1955, HEC (1978), licence de droit des affaires, DESS de droit public, ENA (1980-1982), Jean-Louis Bancel a notamment travaillé à la Direction des Assurances au ministère de l'Économie, des Finances et du Budget (1983-86), à la Commission des opérations de bourse (1987-88). Il a été directeur de cabinet du secrétaire d'État chargé de la Consommation, Véronique Neiertz. Il a rejoint le Crédit Coopératif en 2005 après avoir évolué pendant plus de 10 ans dans le secteur mutualiste, comme secrétaire général du Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (Gema) de 1993 à 1997, puis comme directeur général de la Fédération nationale de la mutualité française de 1997 à 2004. En 2007 il a lancé, avec le Conseil d'administration du Crédit Coopératif, la conception du projet d'entreprise du Groupe Crédit Coopératif à horizon 2015. Il en a piloté la mise en œuvre avec Philippe Jewtoukoff, directeur général et les représentants des sociétaires et les collaborateurs.